

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 21 septembre 2026 – 1,50 €

N° 206

L'impasse du logement

On situe en 2024 le plus bas historique de la construction de logements (261 000 logements mis en chantier). De mai 2025 à mai 2026, presque 380 000 permis de construire ont été délivrés. Une légère reprise favorisée par des taux d'intérêt stabilisés autour de 3,2 %. Cependant le stock des logements neufs, qui peinent à trouver preneurs après une vingtaine de mois de commercialisation, atteindrait les 120 000. Occasions pour les bailleurs sociaux qui en auraient les moyens d'acquérir en bloc un certain nombre de logements à des prix qui ne couvrent pas vraiment les frais de construction ?

Dans une France qui ne fait plus d'enfants, le besoin est estimé, avec de grandes variations selon les régions, par les ministères et les professionnels, à 450 000 nouveaux logements par an, dont la moitié en résidences adaptées aux personnes âgées, le reste en logements plus petits pour des personnes seules ou des familles monoparentales... Les situations de mal-logement – locaux insalubres ou suroccupés, qu'il faudrait démolir et reconstruire – représenteraient 60 000 à 80 000 logements par an.

Le déficit de construction est estimé par les économistes à plus de 125 000 logements chaque année. Il se cumule année après année. 780 000 personnes sont en attente d'un logement social

auquel les différents barèmes sociaux leur donnent droit. Beaucoup d'autres en rêvent.

Dans le même temps, malgré des assouplissements réglementaires récents, environ 700 000 logements anciens ont été retirés du marché locatif parce que non conformes pour l'isolation thermique (DPE) et l'urbanisme notamment. Ils sont encore plus difficiles à vendre. Les mettre aux

normes n'a pas de rentabilité pour des propriétaires vieillissant et craintifs devant les risques d'impayés, de squat, de procédures judiciaires longues et peu favorables aux propriétaires en cas de problèmes. Le maquis des aides censées aider les propriétaires à mettre leur bien à niveau est un puits sans fond pour l'État et une occasion malsaine de s'enrichir pour des entrepreneurs et



SOMMAIRE

P. 1 : L'impasse du logement. P. 2 : Impasses budgétaires. – L'Église catholique. P. 3 : Lectures. P. 4 : Du Pape et de la République. – Un Space morose. – Faut-il des lois ? P. 6 : De Vilnius à Ottawa. – Canada Dry. P. 7 : Maurice Barrès. P. 8 : Raoul Ponchon. – La Vierge de Boulogne-sur-mer.

■ **Dettes** : Le 18 septembre, les grandes lignes du budget 2027 ont été soumises au Haut Conseil des finances publiques. La dette publique devrait représenter 122 % du PIB en 2027. L'agence de notation européenne Scope Ratings a, le même jour, dégradé la note de la dette française de AA- à A+. La France doit emprunter au taux de 4,5 % sur dix ans alors que l'Allemagne emprunte à 3,5 % sur la même durée.

■ **Papier** : Selon la CGT, les liquidateurs judiciaires de l'usine de papier Fibre Excellence à Tarascon, fermée le 28 août, ont laissé se déverser dans une zone de rétention plus de 50 m3 de produits toxiques à la suite d'une fausse manœuvre. Il y a un risque de pollution du Rhône. L'État a réquisitionné le site et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie prendra les mesures d'urgence et adressera une facture au liquidateur défaillant. Par ailleurs le Journal Officiel du 20 septembre a indiqué que Bpifrance Assurance Export accorde au nom de l'État un prêt de deux millions d'euros à l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens pour tenir jusqu'à ce que le tribunal de commerce de Toulouse choisisse un repreneur. Un industriel portugais serait candidat.

■ **Verre** : Duralex est à nouveau menacé de liquidation judiciaire. Le parquet d'Orléans a été saisi pour examiner le sort de la cagnotte de 7 millions d'euros qui aurait été mal utilisée. Des perquisitions ont été menées au siège social de La Chapelle-Saint-Mesmin le 3 septembre. Deux entrepreneurs ont déposé un dossier de reprise auprès du tribunal de commerce d'Orléans. La première émane de Cédric Meston, déjà repreneur de Tupperware France en 2025, et qui propose de conserver 155 postes sur 243, la seconde est celle du groupe stéphanois Carlesimo, spécialiste de la

intermédiaires peu scrupuleux.

Certains candidats à l'élection présidentielle ont compris que la question du logement prime sur les autres préoccupations des Français. À Hénin-Beaumont, le 13 septembre, Marine Le Pen a promis une dérégulation salvatrice. Elle met en cause la loi ALUR de 2014, la loi Climat de 2021, etc. Elle prône la suppression de la loi SRU qui, depuis 2000, oblige les promoteurs à faire payer aux acquéreurs solvables un surcoût pour loger dans leur futur immeuble des cas sociaux. La loi ZAN (zéro artificialisation nette) a fait, selon elle, artificiellement monter le prix des terrains. Les diagnostics thermiques (DPE) contraignants sont la cause de tensions insupportables sur le marché locatif. Elle promet par ailleurs la transformation de quelque 9 millions de mètres carrés de bureaux vides en logements. Elle prône enfin une « préférence nationale » pour l'attribution des logements sociaux.

Bruneau Retaillieu, le 28 mai à Maisons-Alfort avait présenté un programme très comparable, exigeant une loi d'urgence « Notre-Dame » pour la construction et la reconstruction de logements là où ils sont nécessaires, insistant sur la nécessité de mettre fin à l'encadrement des loyers en prenant argument du relatif succès argentin en ce domaine.

Les candidats du centre et de gauche misent sur une augmentation du parc social tout en jugeant la « préférence nationale » institutionnelle. Pourtant, la politique sociale et écologiste dont ils se réclament aboutit à l'impasse actuelle. Le logement est un des rares secteurs d'investissement

possible qui n'est pas délocalisable. Il n'y a plus d'argent ? Il faudrait avoir des idées et du bon sens.

Paul Chassard

Impasses budgétaires

Pour réduire le déficit budgétaire, il faut tailler dans les dépenses publiques ! L'argument est repris tous les jours dans les médias. Il paraît d'autant plus pertinent que cette solution est appliquée par toute personne raisonnable qui constate un trou dans son budget : pour le combler, elle réduit ses dépenses, élimine le superflu puis l'accessoire, pour retrouver un solde positif.

L'État ne peut raisonner comme un particulier : ce qu'il dépense a un effet massif sur l'activité économique. Or la plupart des experts médiatiques ont pris le point de vue des gardiens de l'orthodoxie budgétaire qui estiment que l'État dépense toujours trop.

D'où l'acharnement contre les retraités : on fait comme si de l'argent public leur était donné – dans l'oubli du système des cotisations – et dispersé à tous vents. Or les pensions perçues par les 17 millions de retraités forment une masse considérable qui permet de soutenir la consommation de biens et de services. Faire payer par les retraités les erreurs du milieu dirigeant n'est pas seulement injuste : c'est ralentir l'activité économique en un moment critique.

L'observation peut être généralisée. Sans nier les gaspillages et les dizaines de milliards consacrés à des subventions sans effets positifs sur l'économie, il est certain que la dépense publique est indispensable au dévelop-

pement de l'activité économique. A fortiori dans notre pays où la croissance tend vers zéro. Tailler à la hache dans les dépenses, comme le proposent divers candidats, c'est favoriser l'entrée puis le maintien de notre pays dans la récession.

Le gouvernement est dans l'impasse. S'il ne coupe pas les dépenses, il augmente le poids de la dette. S'il réduit ses dépenses, il favorise la récession. Il faudrait faire des choix très réfléchis mais il est déjà certain que le gouvernement va réagir sous la pression des groupes qui commencent à manifester – policiers, pêcheurs, automobilistes – pour éviter un embrasement de la société.

Gagner du temps est aujourd'hui le maître-mot de l'action publique : celui des dirigeants qui ont perdu l'initiative.

Claudine Uzerche

L'Église catholique

À la veille de la visite du Pape en France (25 au 28 septembre), plusieurs documents statistiques sur l'état de l'Église catholique en France ont été publiés. Parmi eux, le rapport du Centre européen pour le droit et la justice qui entend documenter les souffrances d'une Église en voie d'effondrement sociologique en même temps qu'elle subit diverses violences institutionnelles dans un climat politique d'incompréhension voire d'hostilité. Parmi beaucoup d'autres chiffres, citons ceux concernant la croyance et la pratique :

46 % des Français se déclarent catholiques (23 % chez les 18-24 ans). 92 % des Français étaient baptisés en 1961, contre 42 % chez les 18-24 ans aujourd'hui.

61 % des catholiques baptisés ont

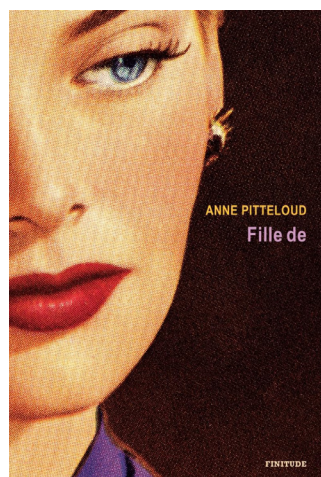
transformation des métaux, qui n'en maintient *a priori* que 125.

■ **Justice** : Un cadre de l'association Coalia qui gère, depuis 1962, des centres d'hébergement d'urgence et d'aide aux migrants (290 millions de financement de l'État chaque année) a été condamné le 15 septembre par le tribunal correctionnel de Créteil à 7 ans de prison et 500 000 euros d'amende pour une escroquerie portant sur environ 6,5 millions d'euros avec l'aide d'une demi-douzaine de complices. Cet argent a servi à des placements immobiliers au Maroc, au Sénégal et en Mauritanie. L'association a été condamnée à 50 000 euros d'amende pour négligence dans ses procédures de contrôle.

■ **Ameublement** : Le réseau de 250 magasins Maisons du Monde, qui avait perdu 406 millions d'euros en 2025 pour moins d'un milliard de chiffre d'affaires, et était en redressement judiciaire, a vu confirmer le 15 septembre par le tribunal de commerce de Nantes, sa reprise par deux fonds d'investissement britanniques : Alteri Investors et Eicos Investment group.

■ **Martinique** : Le 24 septembre est présenté en séance plénière de la Collectivité territoriale de la Martinique le rapport de la Cour des comptes régionale finalisé en août et qui fait ressortir une dette d'1 milliard d'euros, égale au budget annuel de la CTM.

■ **Batteries** : Faute de financement suffisant, la start-up française Tiamat, fondée en 2017, a confirmé le 16 septembre le report sans date du projet d'une Gigafactory de batteries électriques sodium-ion (sans lithium ni cobalt) qu'elle devait implanter à Boves (Somme) en créant de 400 à 2000 emplois. Ces batteries seront fabriquées par des sous-traitants asiatiques.



ROMAN

Mystification

Christian Monnay a écrit deux best-sellers. Depuis il se terre dans son bureau où, dit la rumeur, il rédige d'autres chefs-d'œuvre. À sa mort, sa fille Chloé ouvre les neuf manuscrits rangés sur une étagère. Déception : il n'y a que des pages blanches. Anne Pitteloud raconte une imposture dans un milieu littéraire avide de sensationnel.

Pour ne pas décevoir sa mère aveugle, Chloé lui lit des pages du roman qu'elle prépare en cachette et qu'un éditeur publiera bientôt sous le nom du père. La mystificatrice s'enfonce dans un engrenage infernal.

Fille de, Anne Pitteloud, Finitude, 256 p., 20 €.

POLAR

Prise d'otage

Kate et James sont amants et se retrouvent dans un hôtel pour un rendez-vous extraconjugal.



Alors qu'ils se quittent, une information les sidère : des terroristes ont pris possession de leur hôtel et la police cerne les lieux. Ils doivent se barricader dans leur chambre. Commence alors une longue attente au cours de laquelle Kate se remémore les moments cruciaux de sa vie : sa rencontre avec son mari, leur mariage, la naissance des enfants, l'évolution du couple. Ellie Levenson mêle suspens et retour sur soi.

Dans la chambre 706, Ellie Levenson, Calmann-Lévy noir, 430 p., 22,90 €.

MUSIQUE

Baptiste Trotignon

Le pianiste et compositeur Baptiste Trotignon revient avec un 25^e album marqué du sceau de la simplicité : un trio (piano, guitare, batterie), pas d'improvisation et des mélodies pouvant être chantonnées. Il a composé les treize titres inspirés par l'errance et le voyage. L'ensemble donne un disque à l'ambiance cool



et planante. Un moment de calme dans un monde en effervescence.

Art is simple, Baptiste Trotignon, album CD, Label Believe, 20,99 €.

REVUE

Écriture

Comment naît une écriture et comment se transforme-t-elle ? Numérisation et usage de l'informatique, archéologie moderne, les technologies de pointe ouvrent de nouvelles voies à la compréhension des rapports entre l'écrit et le pouvoir. Toutefois certains codes anciens gardent leurs secrets.

Sciences et avenir. Septembre 2026, 5,30 €. En kiosque.



■ **Défense** : Thalès propose, depuis le 16 septembre, aux états-majors européens une solution souveraine de commandement et de contrôle militaire (HexaForce), concurrente de la solution (Maven) du géant américain Palentir.

■ **Radio** : Après une grève de 70 % des journalistes de France Inter contre le fait que Charles Sapin, directeur-adjoint de l'hebdomadaire Valeurs actuelles, puisse avoir un éditorial de 2 minutes 30 à 7 h 40 chaque dimanche, la directrice de France Inter, Céline Pigalle, a supprimé, le 19 septembre, cet éditorial. La question de l'absence de pluralisme sur cette radio de service public, que l'Arcom avait soulignée dans une mise en demeure du 10 juin dernier, est donc plus que jamais d'actualité.

■ **Violences urbaines** : Le 19 septembre au soir, la police est intervenue contre un rodéo à motos à Saint-Pierredes-Corps. Un motars de 19 ans a été blessé à la jambe par un des véhicules de police. Des émeutes avec barricades, véhicules incendiés, tirs de mortiers d'artifices s'en sont suivies à Saint-Pierre, et dans certains quartiers de Tours et de Joué-les-Tours jusqu'à 4 heures du matin. Neufs policiers et un gendarme ont été blessés. Le chauffeur du véhicule de police a été placé en garde à vue.

Saint-Pierre et Miquelon : le président Emmanuel Macron est arrivé à Saint-Pierre et Miquelon le 19 septembre pour y accueillir, le 20 septembre le Premier ministre canadien Mark Carney.

■ **Disparition** : La chanteuse Catherine Ringer est décédée le 14 septembre à l'âge de 68 ans.

l'intention de faire baptiser leurs propres enfants.

5 % des Français assistent à la messe dominicale, contre 35 % en 1960.

32 % des Français évoquent la religion en famille.

12 000 prêtres en 2023 (dont 6 700 en activité), contre 65 000 en 1960.

86 prêtres ordonnés en 2026, contre 89 en 2025 et 85 en 2023 (record du plus faible total).

Mariages : 417 000 en 1972, contre 242 000 en 2023.

45 % des unions se terminent par un divorce.

Âge moyen au premier enfant : 31 ans en 2023.

Indice de fécondité : 1,56 enfant par femme en 2025 (plus bas niveau depuis 1918).

251 270 IVG en 2024, soit 17,3 pour 1 000 femmes (record européen).

Plus de 21 000 catéchumènes baptisés à Pâques 2026 (record depuis 20 ans).

Entrées en propédeutique : 99 en 2023, contre 145 en 2025.

Plus de 20 000 jeunes au pèlerinage de Chartres en 2026 (moyenne d'âge : 22 ans).

60 % des 18-24 ans ont une bonne opinion de l'Église catholique.

ECLJ - European Centre for Law and Justice / Centre européen pour le droit et la justice. 4 Quai Koch 67000 Strasbourg www.eclj.org

Du Pape et de la République

À L'Élysée a annoncé les conditions du « voyage apostolique de Sa Sainteté le Pape Léon XIV en France ». La formulation, voulue par le Vatican, montre que Léon XIV a évité le piège d'Emmanuel Macron, avec dîner d'État, grand-croix de la Légion d'Honneur et visite guidée de Notre-Dame. Après la constitutionnalisation de l'avortement et la légalisation de l'euthanasie, le président de la République croyait pouvoir jouer sur un autre tableau. Rome a rappelé que le pape, sans négliger d'autres aspects tels l'Unesco et la messe pour la paix à Metz, se déplaçait dans le

cadre de l'Église catholique, y compris à Lourdes – où le chef de l'État aurait peut-être aussi aimé retourner. Si François avait fait des chichis en disant qu'il ne venait pas en France malgré ses vols jusqu'à Strasbourg, Marseille et la Corse (les fameuses périphéries de la pensée bergoglienne !), Léon XIV renoue avec la tradition d'universalité du catholicisme et sait, en historien et en habitué des rouages ecclésiastiques (prieur général des augustins, cardinal de Curie et préfet du dicastère pour les évêques), ce que cette religion a représenté et représente encore en France, y compris, d'ailleurs, pour renforcer le lien social.

Il a donc fallu se rendre à l'évidence : le pape n'est pas seulement un souverain étranger que l'on inscrit dans un agenda diplomatique. Pasteur attentif autant que théologien averti, au contraire de son prédécesseur, il vient prier et parler à une Église souvent vue comme condamnée au déclin alors qu'y surgit une nouvelle génération (baptêmes d'adultes à Pâques) et de pratiquants (souvent plus enracinés que leurs aînés). Et son bon sourire suscite respect et confiance.

Précy

Un Space morose

Le Space, c'est le salon international de l'élevage de Rennes, fondé en 1987 par Jean-Michel Lemétayer (qui fut président de la FNSEA) et quelques autres. Il s'agit d'un salon agricole tourné avant tout en direction des professionnels de l'élevage, français ou étrangers, dans une région Bretagne où l'importance des filières bovines

et porcines n'est pas à démontrer.

Le Space a connu de réels problèmes de gouvernance et de management humain ces dernières années. Mais l'origine de la morosité qui hantait du 15 au 17 septembre ses allées, toujours très fréquentées, avait d'autres origines. Cette morosité est la conséquence de trois années de crise agricole sans avancées significatives pour la profession qui fait face à des soucis de trésoreries sans précédent ces dernières décennies.

Le modèle agricole français est en crise et la production en chute libre, conséquence des aléas climatiques mais également d'une législation inadaptée pour cause d'impératifs écologiques surdimensionnés, le tout sur fond de désengagement programmé de l'Union européenne à travers une remise en cause de la Politique agricole commune.

La sécheresse de ces derniers mois oblige certains éleveurs, faute de nourriture, à envoyer prématurément leurs troupeaux à la réforme, au risque de fragiliser la qualité génétique du cheptel français et nos capacités nationales de production. La présence de la ministre Annie Genevard et les dernières annonces gouvernementales en matière de soutien à notre agriculture n'ont pas suffi à dissiper le malaise ambiant.

J. B.

Faut-il des lois ?

Si les lois positives c'est-à-dire celles votées après débats publics par le parlement n'existaient pas ce serait la bataille sans règles de la jungle. À la vie à la mort.

Le plus fort l'emporterait. Certains comme les lanceurs d'alerte qui n'ont pas la science infuse soutiennent qu'il y a des lois dites « naturelles » qui n'ont pas besoin d'être écrites puisqu'elles vont de soi (théorie de Hobbes). « J'ai raison sur tel ou tel sujet donc ce que je fais est légitime. Pas légal car c'est contraire à la loi mais ma bonne foi me permet d'agir comme je le souhaite. Je veux avoir raison contre les plus nombreux ». Les exemples contemporains sont légion. Souvent en utilisant le concept de la désobéissance civile détourné de son sens originel.

Pourquoi légifère-t-on ? À quoi sert une loi ? A-t-on besoin d'un texte qui restreint des libertés ou les hiérarchise, ou qui aménage une activité ? Et qui sanctionne ceux qui y dérogent ? Pour répondre à la question il faut d'abord s'interroger sur la nature de l'homme.

Croit-on comme J.J. Rousseau que l'Homme est né bon sauvage et que c'est la société qui le pervertit ? Ou est-on plutôt du côté de Voltaire qui pense que la nature de l'homme n'est pas d'être un primitif idéal mais une condition perfectible façonnée par la raison et le progrès ? L'homme est-il un loup pour l'homme ? Selon la réponse, la portée de la loi varie. D'où les contradictions violentes.

Si on affirme que seules nos idées et croyances sont la vérité, il n'est pas nécessaire de créer des lois qui vont être par définition liberticides, puisqu'elles empêchent l'individu de vivre à sa guise, sans tenir compte des autres.

La démocratie n'est pas l'anarchie où chacun fait ce qui lui plaît quand il veut. Pour qu'une organisation

fonctionne il faut des limites et des arbitres avec des contraintes. L'État de droit (Montesquieu en est l'ordonnateur pour combattre l'état de nature menant à l'état de guerre) dont on se gargarise de nos jours exige une séparation des pouvoirs (donc une loi fondamentale votée par le peuple) ; des élections libres (avec une loi définie par avance sans faire peser en permanence l'existence de prétendues ingérences qu'on ne décrit pas ou ne prouve pas) ; et des juges qui pour exister se fondent sur des textes écrits préalablement. Ils interprètent les lois, passées au crible de contrepouvoirs et après discussions. Sans avoir à rendre de comptes à personne, d'où les remous actuels sur la Justice. La loi apporte donc un espace de liberté puisque si on ne déborde pas du cadre on peut jouir de ses droits sans problème

La loi n'est pas le barreau d'une prison. Pour aller au frais carcéral (sauf en matière de finance et de politique) il faut ne pas avoir respecté soit l'intégrité d'un humain soit avoir enfreint une règle édictée dans l'intérêt général. Et avoir fait fort. On dit que les juges sont indulgents pour des catégories de délinquants car la loi est laxiste ? Or la société a le droit de se protéger et de punir ceux qui dévient.

On a compris que la vision de la détention qui permet la rédemption et la réinsertion a du plomb dans l'aile : les victimes ont des droits et à juste titre n'acceptent plus la quasi-impunité qui régnerait et veulent se faire entendre. La loi est faite au nom du peuple français et les jugements et arrêts rendus aussi. Le citoyen qui vote en veut pour son bulletin. Les lois n'enferment pas. Si elles

sont courtes et bien rédigées. Elles permettent d'exercer ses prérogatives validées par la société qui fluctue et évolue selon l'état d'esprit et la conjoncture. Une maison a des fondations. Si on les détruit le bâtiment s'effondre. Une société doit aussi avoir des piliers. Il faut les renforcer en permanence et en bâtir d'autres. S'il y a un mouvement de terrain elles doivent résister.

Doivent s'y ajouter des valeurs (Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité dont le contenu n'est pas compris de la même manière par tout le monde). Si on ne croit plus en rien tout peut arriver. On n'est pas dans le domaine du religieux mais dans celui du spirituel et de l'identité.

Si on pense que la République est dépassée – au profit de quel système ? – ; si on estime que les lois sont injustes parce que telle minorité politique n'est pas d'accord ou choquée ; si on est persuadé que les juges ne sont pas impartiaux mais qu'ils prennent des décisions de classe (ce qui est vrai pour une infime minorité bruyante), alors le pacte social n'existe plus et on ouvre la porte à toutes les aventures. Sans oublier qu'il y a des devoirs, grands oubliés des temps modernes. La liberté doit se nourrir de contreparties et d'obligations. L'excès de libertés peut tuer la liberté. L'État ou la bureaucratie anonyme ne cesse d'imposer des réglementations. Est-ce que cela va mieux pour autant ? C'est la lourdeur de l'étatisme et des normes qui tue la liberté.

Je préfère un vif débat public les uns contre les autres, sur leurs programmes, sur leurs intentions, plutôt qu'un concours d'invectives et de menaces. Tout n'est pas du racisme ou du fascisme.

Tout n'est pas du collectivisme et de la chasse aux sorcières. Interdire par la loi n'est pas la solution. Les idées demeurent et il faut convaincre. La loi n'est pas la panacée. Mais elle est nécessaire. Il n'y a pas de solution miracle car l'Homme est ce qu'il est. On ne peut nier la réalité. Il appartient aux gens de bonne volonté de montrer le chemin et plaider sans cesse que la haine n'apporte et ne résout rien. Albert Camus a écrit qu'il faut imaginer Sisyphe heureux.

Dans le même pays il y a des concurrents et des adversaires mais pas d'ennemis. Pour que la société fonctionne dans l'harmonie il faut donc des lois. Mais pas des lois de circonstances à chaque fois qu'il y a un fait divers. Ou mémorielles pour remuer le couteau dans la plaie, sans fin. Ou pour désigner un bouc émissaire, le faire taire. Trop de lois tue la loi.

Des lois qui globalement doivent donner un sens au peuple (d'où qu'il vienne) et une vision d'avenir. Il faut donc élire des législateurs et non des militants qui dépassent leurs partis et leurs petits intérêts. Vaste programme actuellement aurait dit le général de Gaulle. À l'électeur de bien choisir son représentant.

La loi libère si elle porte en elle un espoir pour la société. Et donc pour l'être humain. Celui-ci doit en tirer avantage s'il la respecte. La loi n'est pas un pénitencier mais un garde-corps. Elle protège celui qui est attaqué. Et permet l'offensive. Un obstacle, serait-il légal, se change s'il est le symbole d'une injustice. Ou d'une impuissance régalienn.

Christian Fremaux

■ **Canada** : En visite au parlement de Strasbourg, le 16 septembre, le Premier ministre canadien Mark Carney, s'est vu proposer par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, un improbable statut de membre associé à l'Union européenne pour son pays. Le président Trump y a vu un acte hostile et a vivement réagi sur son réseau social.

■ **Groenland** : Donald Trump a annoncé le 18 septembre qu'il allait signer un accord avec le Danemark conférant aux États-Unis un contrôle permanent sur la sécurité du Groenland. La Première ministre danoise Mette Frederiksen a déclaré que cet accord « sera bon pour l'Otan et l'Europe ». Le chef du gouvernement groenlandais, Jens-Frederik Nielsen, l'a approuvé également.

■ **Suède** : La coalition du Parti de gauche (« Le V ») et du Parti du centre mené par Magdalena Andersson a remporté, le 13 septembre, les législatives avec 176 sièges contre 173 pour la coalition des partis de centre droit et de droite et les Démocrates de Suède (extrême droite). Le Premier ministre Ulf Kristersson a annoncé sa démission mais la constitution d'un gouvernement sera difficile.

■ **Russie** : Des élections législatives sans aucun suspens ont eu lieu du 18 au 21 septembre pour renouveler 450 représentants à la Douma d'État. Toutes les oppositions en ont été exclues par la justice russe. Le maire de Moscou, Sergueï Sobianine, a indiqué que la défense aérienne avait abattu plus de 1 600 drones ukrainiens le 19 septembre, dont 450 se dirigeaient vers Moscou. Le 17 septembre, les derniers avoirs en Russie de multinationales de pays jugés inamicaux ont été « provisoirement » transférés, par un décret présidentiel, à la société russe L.E.V. Management, en l'occurrence Leroy-Merlin, Auchan et Nest-

De Vilnius à Ottawa

Le monde se trouvant en quelque sorte trumpisé, ses dirigeants ne savent jamais comment se comporter face aux foudres, revirements et inconséquences du président américain. Par ses déclarations à l'emporte-pièce sur son réseau Truth (la Vérité !), il surprend, certes pour déstabiliser mais aussi par goût personnel.

Dernier exemple, le Canada. Ce pays, endormi dans un mélange d'État-providence, de wokisme et de confiance, notamment militaire et économique, dans son grand voisin, est secoué par le verbe de Donald Trump. À son habitude, celui-ci menace de l'annexer, pour en faire un seul État des U.S.A., alors qu'il est plus grand, et d'augmenter des droits de douane déjà accrus de 50 %. Une idée a alors jailli, aussi bien dans l'Union européenne qu'au Canada : donner à ce pays un statut de « membre associé ». Or celui-ci n'existe pas et le seul cas envisagé l'a été par le chancelier allemand Friedrich Merz il y a quatre mois à propos de l'Ukraine.

Verra-t-on un jour une Union euro-canadienne, de Vilnius à Ottawa ?

Jean-Gabriel Delacour

Canada dry

Le slogan pourrait s'appliquer au jeu auquel se sont livrés le 16 et le 17 septembre au Parlement européen de Strasbourg la présidente de la Commission européenne et le Premier ministre canadien. Ursula von der Leyen est prête à lui donner toutes les apparences de l'appartenance aux institutions

européennes, la qualité de membre en tous points sauf le droit de vote. Mark Carney souhaite une « alliance unique » mais sans abandon de souveraineté. Réuni à Montréal les 29 et 30 octobre, un sommet Canada-UE devrait définir le dosage, jusqu'où se mélanger tout en restant chacun soi-même.

L'idée d'une « association » du Canada à l'Europe n'est pas nouvelle. Elle avait été au cœur du débat sur l'adhésion de la Grande-Bretagne bloquée par de Gaulle en janvier 1963. Si Londres entraine, quel statut pour les « Dominions » (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) ? Le rappel est d'autant plus frappant que Mark Carney, en tant que gouverneur de la Banque d'Angleterre, s'était battu bec et ongles pour s'opposer au Brexit en 2016.

La proximité du Canada avec les îles britanniques l'emporte évidemment sur celle avec l'Allemagne ou l'Espagne, à quelques détails près : en premier, le Canada compte l'une des plus importantes diasporas ukrainiennes dans le monde (350 000) ; il a manqué de peu que la vice-Premier ministre, d'origine ukrainienne, ne devienne Première ministre en 2025 ; elle était en concurrence avec Carney ; en second, le Canada français ; Ottawa et Québec sont des membres éminents de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

La déléguée du Québec à Bruxelles s'est réjouie du rapprochement au prétexte que « la Belle province » est géographiquement la plus européenne du Canada. Il faudra attendre les résultats des élections législatives au Québec le 5 octobre pour mesurer l'impact d'un tel événement. Le parti libé-

ral de Carney n'a-t-il pas en quelque sorte coupé l'herbe sous les pieds du parti québécois (PQ) dans la résistance à l'américanisation ? Ne vaut-il pas mieux affirmer l'unité du pays face au voisin du sud que d'en faire le combat d'une seule province ? Justin Trudeau était rejeté par la population en général, le parti libéral ne devait pas s'en remettre quand le sauveur est arrivé en avril 2015 en la personne de Mark Carney qui, grâce à son opposition à Trump, a ensuite ressuscité le parti en lui assurant une confortable majorité.

Emmanuel (Macron) ne jurait que par Justin (Trudeau). Il n'est pas aussi à l'aise avec son successeur qui n'a pas le même sens de la familiarité. Un dimanche à Saint-Pierre, une première pour un Premier ministre canadien, côte à côte avec le président français, ce 20 septembre, est un pied de nez à Trump, un défi de lilliputien lancé à Gulliver.

Mark Carney a eu raison de rappeler que le Canada possède 3 000 km de frontières communes avec l'Europe, essentiellement avec le Groenland, mais aussi avec la France de Saint-Pierre-et-Miquelon. À Strasbourg, il a eu l'habileté de se référer à l'unification des bataillons canadiens pour la première fois lors de la glorieuse bataille de Vimy (Aisne) d'avril 1917. Des chênes ont été plantés au Canada à partir de glands ramassés à Vimy puis ont retraversé l'Atlantique pour grandir au nord de la France. Par cette anecdote, Carney a explicitement fait référence aux racines qui ne demandent qu'à être reliées entre elles.

Dominique Decherf

lé. Danone ou Carlsberg, entre autres, avaient déjà été victimes de mesures semblables.

■ **Arabie saoudite :** Les Saoudiens ont affirmé que les Houthis avaient tenté de bombarder La Mecque avec un drone, ce que les Houthis ont démenti. Un avion italien F-2000 de la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie a été touché au sol le 17 septembre par un tir Houthi sur la base de Taïf en Arabie saoudite. Les Saoudiens ont arrêté les exportations de pétrole vers l'Europe (577 000 barils par jour en temps normal) à la suite de la destruction par des attaques de drones, le 11 septembre depuis l'Irak, de trois stations de pompage de leur pipeline vers le port de Yambu sur la mer Rouge et vers le port égyptien de Sidi Kerir sur la Méditerranée. Les réparations seraient prévues pour prendre 6 semaines. Le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane aurait appelé le président Trump deux fois le 17 septembre pour lui demander une assistance aérienne dans la guerre au Yémen où les Houthis venaient de prendre la ville de Mocha et l'île de Périm (Mayyun). Le président américain aurait refusé une intervention directe pour ne pas rompre la trêve qu'il a obtenue avec les Houthis pour les navires américains.

■ **États-Unis :** Selon le Bureau américain du recensement, le revenu médian des ménages américains n'a jamais été aussi élevé, atteignant 87 460 dollars en 2025 (7 290 dollars par mois). C'est 2 000 dollars de plus qu'en 2024. Les hauts revenus sont 13 fois supérieurs aux bas revenus. Les ménages considérés comme noirs ont plus profité de ces hausses (4,8 % de hausse) que les ménages considérés comme blancs (3 %). 34,5 millions d'Américains restent en dessous du seuil de pauvreté (32 970 dollars/an). 27 millions n'ont pas d'assurance santé et doivent faire appel au réseau

de soins caritatifs, et une dizaine de millions sont sous-assurés et renoncent aux soins jugés non essentiels.

■ **Mali :** Plus de 100 soldats ont été tués et d'autres faits prisonniers par Jnim, groupe affilié à Al-Qaïda, le 10 septembre dans l'attaque d'un camp de l'armée régulière à Dioura dans la région de Mopti au centre du pays. Les djihadistes se sont emparés d'armes et de véhicules.

■ **Église :** Le pape Léon XIV sera en visite pastorale en Argentine, en Uruguay et au Pérou du 6 au 17 novembre.

■ **Allemagne :** Selon les premiers résultats publiés le 20 septembre au soir, le parti d'extrême droite AfD est arrivé en tête des élections régionales en Mecklembourg-Poméranie-Occidentale avec 37 % des voix. La CDU du Friedrich Merz n'est qu'à 5,5 %, son pire score régional depuis 1949 et le chancelier a convoqué les instances de son parti pour examiner la situation. Il pourrait démissionner. À Berlin où s'est déroulée également une élection le même jour, le parti d'extrême gauche Linke a obtenu 24,5 % des voix, tandis que la CDU en a remporté 20 % et l'AFD 16 %.

■ **Disparition :** La princesse Astrid de Norvège, sœur du roi Haakon V, est décédée le 11 septembre à l'âge de 94 ans.

La Nation Française hebdomadaire

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418382149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988
Imprimé par nos soins.

Société littéraire & artistique du VII^e arrondissement de Paris

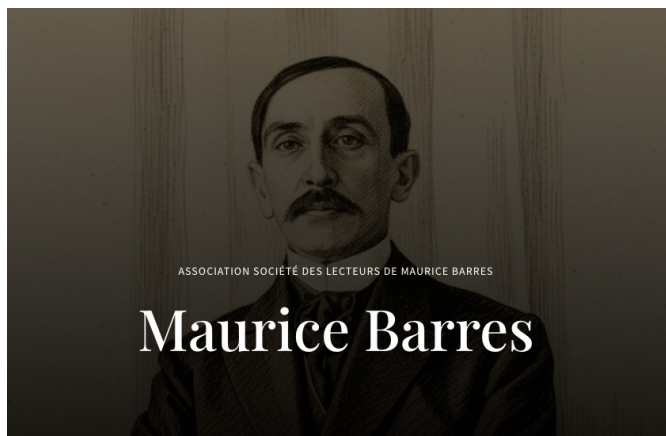
Didier Béoutis vous propose de vous rendre, le mardi 22 septembre, à 17 heures 30 précises, à la mairie du VII^e arrondissement, au 116, rue de Grenelle (station de métro « Varenne », sur la ligne 13), pour une conférence de rentrée, qui sera donnée par M^e Michel Guénaire, avocat à la Cour d'Appel de Paris, docteur en droit, écrivain, et qui portera sur le sujet suivant :

Maurice Barrès, une vie au service de la France

Auteur – entre autres – d'une biographie intitulée *Maurice Barrès, le grand écrivain retrouvé*, Michel Guénaire est, sans contexte, un des tout meilleurs spécialistes de l'auteur de *La Colline inspirée* et du député de Paris qui a soutenu, notamment – mais pas uniquement – par la création de la « Croix de Guerre », l'effort de guerre, permettant ainsi la victoire en novembre 1918 !

Comme vous le savez, Maurice Barrès a fait l'objet, au mois de juillet, d'une critique publique aussi fautive qu'injustifiée. Cette conférence vise à rétablir, dans sa vérité historique, Barrès et ses états de services !

Merci de confirmer votre inscription en laissant un message écrit à didierbeoutis@yahoo.fr ou au 06.37.30.41.08.



<https://www.mauricebarres.fr/>

Raoul Ponchon

Né en 1848 et mort en 1937, Raoul Ponchon est une figure littéraire du Quartier latin, de la toute fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Archétype de la bohème pauvre et alcoolisée telle qu'on peut en lire tant de descriptions, chez Barrès par exemple, qui publia dans les mêmes revues que lui mais avec le grand destin que l'on sait, ou chez Verlaine qu'il fréquentait aussi et qui avait, à la fin, la même trogne, crâne chauve, nez rubicond, barbe hirsute. Ponchon vécut, toute sa vie, dans une modeste chambre d'un hôtel près de la Sorbonne, sans famille, sans autres revenus que ses piges dans divers journaux, mais avec de bons amis, comme le poète Richépin, qui l'invitait chaque été dans sa maison bretonne. À la fin de sa carrière il fut élu à l'Académie Goncourt et devint officier de la Légion d'honneur, sans l'avoir cherché et sans devenir plus bourgeois pour autant.

Son signe distinctif, qui lui valut cette reconnaissance de ces pairs, fut une faculté extraordinaire à versifier l'actualité quotidienne pour des journaux politico-littéraires, *Le Courrier français*, *Le Journal...*, qui réservaient quelques colonnes à ce genre aujourd'hui impensable. Se considérant comme un modeste rimailleur il n'eut qu'un seul livre publié de son vivant. Et pourtant, en

1927, un de ses admirateurs, Marcel Coulon, magistrat qui l'avait connu en fréquentant cafés et salons littéraires dans sa jeunesse estudiantine, comptait qu'il avait déjà publié 150 000 vers, c'est-à-dire 20 000 de plus qu'Hugo, 65 000 de plus que Ronsard, 110 000 de plus que Marot et deux fois plus que nos autres grands lyriques en-



semble ! (1) Et la qualité ? Elle tient dans une métrique à la fois respectueuse des canons classiques et assez libre. Certains contemporains le comparaient aux plus grands, à Ronsard, à La Fontaine, à Lamartine, à Hugo donc, mais aussi à Schiller...

... *Le Poète est précisément Pareil à cet oiseau charmant. Ivre de rêve et de mystère, Il n'est bon qu'à chanter sur terre, Laissez-le vivre dans son coin, Loin de vos querelles, et loin De vos immondes politiques. Il se fout de vos républiques. La Beauté lui prend tout son soin, Il ne comprend rien à vos villes, À vos infections civiles.*

Il méprise toutes vos lois, Et vos huissiers et leurs exploits ...

Parce que les études classiques ont sombré, que la connaissance du latin est devenue rarissime, que les règles de la versification ont explosé, il nous est difficile aujourd'hui d'en juger. Ponchon semble avoir eu sa méthode bien à lui parfois pour arriver à cette vivacité qu'on reconnaît à son style. Il prenait, au fil de lectures prodigieusement variées, des œuvres dont il calquait la forme tout en la remplissant de ses sujets pris dans l'actualité de la veille et de son très riche vocabulaire empruntant à Rabelais s'il le fallait... Pastiches, parodies, ont pensé certains, et lui-même

n'avait pas une très haute idée de son travail. Mais par l'ampleur de sa production, il était parvenu à une sorte de perfection, comme l'artisan qui répète inlassablement ses gestes. C'est cela que reconnaissaient ses lecteurs de l'époque et ses amis comme un Charles Maurras qui taquinait lui-même sérieusement la lyre. Mais la France actuelle a, pour l'instant, bien perdu le goût des rimes. Et ce n'est pas demain la veille qu'on rééditera du Ponchon...

Frédéric Aimard

(1) Marcel Coulon, *Raoul Ponchon*, préface de Charles Maurras, Grasset, 1927.

La Vierge de Boulogne-sur-Mer

Selon la légende locale, la Vierge noire de Boulogne-sur-Mer apparut sur la côte de la Manche en l'an 633. Professeur de lettres, Catherine Hars la prend comme trame principale de ce livre en resituant son destin dans le fil de l'Histoire de France.

Abrtée depuis le Moyen Âge dans la cathédrale de l'antique cité celte des Morins, confisquée par le roi d'Angleterre Henri VIII en 1544, profanée par les troupes protestantes en 1567, visitée par saint Benoît-Joseph Labre en 1769, cette image de la Vierge fut finalement brûlée le 27 décembre 1793 par les révolutionnaires et la cathédrale de Boulogne détruite.

Une nouvelle église fut érigée à compter de 1827, à l'initiative de Mgr Haffreingue, et consacrée en 1866 avant de recevoir l'appellation de basilique mineure en 1879. En 1885, le pape Léon XIII accepta que la nouvelle fût surmontée d'une couronne à huit tours. La ferveur populaire fut telle qu'en 1938, la ville abrita un congrès marial. Ce livre nous fait découvrir « cette reine des pêcheurs qui traverse, impassible, la cohorte d'un peuple en fête, dans le fatras des gréments disposés, là, de manière insolite en arcade monumentale, au milieu des odeurs de hareng ». Ajoutons que, pour décrypter cette foi mêlée de religiosité populaire, l'auteur a la bonne idée de se référer à Mircea Eliade, Ortega y Gasset, George Orwell, Simone Weil ou encore Georges Bernanos.

Jérôme Besnard

Catherine Hars, *Et Notre-Dame accosta en France*, éd. Pierre Téqui, 198 p., 17,50 euros